

FNEJE



Accueil de qualité dans la petite enfance Commission des 1000 jours

Les propositions de la FNEJE - Décembre 2019

En Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

- 1 - Un taux d'encadrement en EAJE de 1 adulte pour 5 enfants quel que soit l'âge des enfants afin de garantir un accompagnement respectueux des besoins du jeune enfant et de sa famille.
- 2 - Des professionnels hautement qualifiés en nombre suffisant auprès des jeunes enfants et de leurs familles. Revenir à un ratio de 50% de professionnels titulaires des diplômes d'auxiliaire de puériculture, Educateur.rice de Jeunes Enfants, Infirmièr.e-Puériculteur.rice dans les équipes des EAJE en encadrement direct des jeunes enfants.
- 3 - Des directeur.rice.s de structures EAJE diplômé.e.s dans le champ de la petite enfance à minima de niveau 3 (EJE-Infirmier.e Puériculteur.rice) avec minimum 3 ans d'expérience et une formation complémentaire en "direction de structure" (management, ressources humaines, administratif).
- 4 - La reconnaissance des temps de réunions et d'analyse des pratiques professionnelles comme du temps de travail nécessaire, obligatoire et organisé hors de présence des enfants et des familles.

A l'école maternelle

- 5 - Des EJE, recrutés par le ministère de l'éducation nationale, à l'école maternelle à raison d'un EJE à temps plein pour 50 enfants inscrits.
- 6 - Un accès facilité aux EJE pour le passage du concours régional de Professeurs des Ecoles.
- 7 - La création d'un corps spécifique des Professeurs des Ecoles Maternelles dissocié des Professeurs des Ecoles élémentaires.

De façon générale

- 8 - Le métier d'EJE reconnu comme le travailleur social spécialiste de l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant âgé de 0 à 7 ans et de sa famille.
- 9 - Un accès équitable à toutes les familles à un mode d'accueil de la petite enfance quel que soit son territoire, sa situation socio-économique et sa situation familiale. Le reste à charge financier des familles devant être le même pour toutes tout en allant progressivement vers la gratuité des modes d'accueil. Comme on crée des écoles en fonction des enfants nés sur un territoire, créons des crèches de la même manière.
- 10 - Une mise à plat globale des politiques en matière de petite enfance 0-7 ans en France pour un accueil intégré et non cloisonné des jeunes enfants.